

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 DECEMBRE 2014

Le lundi 22 décembre 2014 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, Maire, suite à sa convocation en date du 18 décembre 2014.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, LEDOUX Nadine,  
MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Excusées : Mmes CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, MOREAU Patricia, PIOT Marylène.

Secrétaire : M. PETIT Yannick

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

#### 1 – NOMINATION MEMBRES C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) ET C.A.O. (COMMISSION D'APPEL D'OFFRES)

Pour faire suite à la démission de Mme Nadia Porteau, M. le maire demande une personne pour intégrer le C.C.A.S. et une autre pour la commission d'appel d'offres.

La candidature de M. Laurent Dupeu est acceptée au C.C.A.S. et celle de M. Yannick Petit en tant que titulaire à la C.A.O.

M. Patrick Rousseaux demande si un élu est remplacé en cas de démission de l'un d'eux ?

M. le maire lui répond qu'un élu est remplacé dans le cas où il y aurait eu plusieurs listes lors des élections municipales, ce qui n'était pas le cas pour Fressines.

#### 2 – AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL POUR L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE

Le Centre de Gestion de St-Maixent-l'Ecole propose une aide à l'utilisation du site informatique mis en place au secrétariat de mairie. En fonction des logiciels utilisés, une prestation est demandée chaque année. M. le maire fait savoir que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, en date du 6 octobre 2014, a décidé de réévaluer les tarifs applicables, à compter de janvier 2015, aux prestations assurées par le service informatique et il présente le projet d'avenant à la convention.

Les conseillers municipaux chargent le maire de signer l'avenant N° 1 au contrat d'assistance pour un montant de 830,00 € (806,00 € depuis 2013) et tout document s'y rapportant.

Le centre de gestion met à jour tous les logiciels utilisés par la commune tels que comptabilité, état civil, élections ... et apporte une assistance en cas de problèmes.

#### 3 – TARIF DU REPAS DES AINES POUR LES ELUS

Madame Nadine Ledoux rappelle que le repas des aînés aura lieu le samedi 24 janvier 2015. Elle explique aux nouveaux élus que chaque année un repas est offert aux personnes de 65 ans ou plus et que le principe est de demander à certains élus et conjoints, une participation représentant le coût du repas. M. le maire fait remarquer que les adjoints ont une prime mensuelle et il estime qu'il est normal qu'ils prennent en charge leur repas. Les employés communaux effectuent leur journée de solidarité annuelle en s'occupant du repas et du service.

Les élus décident que ce repas sera offert aux membres du C.C.A.S. et aux conseillers municipaux apportant une aide à l'organisation de cette journée. En revanche, ils décident de le facturer 16 € à

compter de l'année 2015 au Maire et à son conjoint, aux adjoints et leurs conjoints, aux conjoints des élus, aux conjoints des membres du C.C.A.S.

#### **4 – CREANCE EN NON-VALEUR**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal, une demande de Mme la Trésorière municipale de Celles-Sur-Belle qui ne peut faire le recouvrement ni opérer de poursuites à l'encontre de Mme ALBERT Yvelyne et M. CORREIA ANTONIO pour les factures de garderie scolaire de leur enfant pendant les années 2010 à 2013. Après délibération, les élus acceptent de porter en non-valeur le montant total de la créance, soit 462,09 €.

#### **5 – RECRUTEMENT EN CONTRATS AIDES**

Mme DUPUY Emilie ne souhaite pas poursuivre son travail au sein de la collectivité. Son contrat à durée déterminé (CDD) prendra fin le 4 janvier 2015, sans renouvellement.

M. LANDRAULT Benoit, actuellement en CUI, a trouvé une formation en alternance et de ce fait, ne souhaite pas de renouvellement à son contrat aidé, se terminant le 31 janvier 2015.

Les élus décident de faire appel aux services du Pôle Emploi de Melle pour le recrutement de deux personnes en CUI/CAE, permettant d'apporter une aide, au personnel de l'école (garderie, surveillance de la cour, ménage ...) pour le remplacement de Mme DUPUY mais aussi une aide au personnel technique (réparation du petit matériel, entretien des locaux et espaces verts ...) pour le remplacement de M. LANDRAULT. Le centre de gestion sera sollicité pour le remplacement de Mme Dupuy pendant un mois.

Ces deux recrutements pourraient débiter le 1<sup>er</sup> février 2015, pour une durée initiale de douze mois pouvant être éventuellement renouvelée. Le temps de travail sera de 22 h hebdomadaires.

Monsieur le maire est chargé du recrutement de ces personnes éligibles à ce genre de contrat.

Une annonce sera faite dans le Fressines Infos en ce sens. Le dépôt des candidatures est souhaité avant le 16 janvier 2015. Un jury sera constitué lors du prochain Conseil pour étudier les dossiers et recevoir les candidats.

#### **6 – PRESENTATION AVANT PROJET CANTINE SCOLAIRE**

Un plan du projet modifié est remis à chaque élu. Les modifications apportées sont les suivantes :

- La salle de motricité a été ôtée,
- 2 accès au restaurant,
- 1 local technique au rez-de-chaussée et non plus à l'étage (facilité d'accès en cas de problèmes),
- Extension du bâtiment possible par la suite, au niveau de l'abri,
- Le petit local rangements situé dans les sanitaires ne semble pas pratique. Il sera intégré à la surface de la cuisine,
- M. le maire a demandé que la toiture terrasse soit modifiée en toiture bac acier comme l'autre, (coût moindre),
- Dans les sanitaires, demande de lavabos (inexistants),

A ce stade du projet, M. Nivau demandera aux élus de valider le chiffrage lors du Conseil du 13 janvier 2015. Le montant des travaux permettra de déposer la demande de DETR ( Dotation Equipement des Territoires Ruraux) dont la date limite du dépôt des dossiers est le 15 janvier.

Par la suite, seront demandées les subventions CAP 79, FRIL par la Région, peut-être une possibilité sur les fonds européens et SEOLIS pour les panneaux photovoltaïques.

M. le maire proposera aussi une étude sur l'utilisation du fond de compensation de TVA sur les années à venir, en fonction des projets effectués.

M. Patrick Rousseaux annonce qu'un projet a été oublié lors du dernier Conseil : l'aménagement piétonnier entre Bougouin et le centre bourg. Il faut une continuité de cheminement entre la dernière maison de Bougouin et le rond-point. Un projet en ce sens permettrait de baisser la vitesse réglementaire de 70 km/h à 50km/h, ce que le Conseil Général a toujours refusé car la réalisation de ce cheminement est très difficile à réaliser.

M. le maire répond qu'effectivement, il faudra bien que les travaux sur la D7 se poursuivent.

## **7 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information

- Bulletin municipal en cours de finition, commission de relecture le 26 décembre à 18h, distribution à compter du samedi matin 10 janvier 2015, juste après les vœux du maire à la population.
- Le Fressines Infos sera distribué le 2 ou 3 janvier, invitant la population aux vœux du maire.

### Mme Ledoux Nadine/C.C.A.S.

Les invitations personnelles des personnes au repas des aînés (cf. point 3) sont données aux élus pour distribution dans les boîtes aux lettres.

## **8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Les 22 et 29 mars 2015, élections départementales.
- M. le maire fournit un premier chiffrage des travaux du carrefour D 5 et rue des Chaumettes. Il se monte à 11 150 € HT La commune devrait participer à hauteur de 30%. Délibération lors du prochain Conseil.
- M. Francis Proust démissionnera de son mandat de Président de la Communauté de communes de Celles-Sur-Belle le 25 décembre 2014. Des élections auront lieu courant janvier 2015 pour son remplacement. Dans cette attente, M. Jean-Marie Roy, maire de Celles-Sur-Belle assurera l'intérim. A ce sujet, M. Patrice Fouché estime que cette démission pourrait précipiter les choses au niveau de la fusion de la communauté de communes de Celles avec d'autres communautés de communes. Monsieur le maire a fait parvenir à chaque élu, une note sur "les communes nouvelles". Il s'en suit une large discussion, à ce sujet. Si la question de création d'une commune nouvelle devait se poser, M. Nivau souhaiterait que celle-ci soit soumise à la population par référendum. "La promenade fiscale" établie par M. Francis Proust au tout début de la réflexion sur la fusion des communautés de communes sera transmise aux élus. Celle-ci présente le montant des différentes taxes supportées par les ménages dans le sud deux-sévrien plus la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les élus pourront ainsi se faire une idée plus concrète sur la position de Fressines par rapport aux communautés de communes voisines.

La séance est levée à 22h10.